



# Association des Clubs Cyclistes de Divisions Nationales

## CODE DE BONNE CONDUITE 2014

Les directeurs sportifs et le président du (NOM DU CLUB)

s'engagent à :

- Ne pas accepter ou de proposer des ententes en course
- De payer les prix des coureurs même quand ils quittent le club en fin d'année (après que ceux-ci soient en règle avec leur club quitté)
- De respecter des règlements FFC et UCI en particulier pour la sécurité des coureurs :
  1. Les retours accrochés aux véhicules
  2. Les retours sur la file de gauche
- D'avoir un politique de lutte contre le dopage en interne
- Ne pas recruter de coureur ayant été suspendu pour contrôle positif ou/et ayant été condamné pour des faits de dopage
- De respecter les valeurs environnementales

### Le Président

Nom :

Signature :

### Les directeurs sportifs

1) Nom :

Signature :

2) Nom :

Signature :

3) Nom :

Signature :

Courrier à renvoyer à Denis Repérant : [reperantdenis@hotmail.fr](mailto:reperantdenis@hotmail.fr)

